

**Université du Québec à Montréal  
Département de science politique**

**Hiver 2018**

<p><b>POL1201-21 Pensée politique classique Mardi 14h à 17h</b></p>
---

**Professeur : Marc Chevrier  
Bureau A-3710, tél. : 987 3000 poste 1396  
Disponibilité : mercredi 14H00 à 16H00  
ou sur rendez-vous  
Courriel : [chevrier.marc@uqam.ca](mailto:chevrier.marc@uqam.ca)**

### **Description**

Les grandes questions de la pensée politique (notamment les relations entre politiques et éthiques ainsi que les rapports entre, d'une part, l'État, et, d'autre part, la société, la religion, la famille, les classes sociales, l'individu, les femmes et les autres États) analysées à travers la lecture critique des auteurs classiques depuis l'Antiquité jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Permanence, pertinence actuelle et discontinuités de la réflexion politique. Les auteurs, situés dans leur contexte historique, comprendront notamment Platon, Aristote, Cicéron, Saint Augustin, Saint Thomas d'Aquin et Machiavel.

### **Objectifs**

Ce cours d'introduction vise à la découverte et à la compréhension du vocabulaire, des concepts et des théories qui ont été fondateurs de la pensée et du droit politiques en Occident, depuis le monde gréco-romain jusqu'à la Renaissance et la Réforme protestante. Pour ce faire, même si le cours se fonde sur la lecture de textes littéraires, philosophiques et politiques, il insistera aussi sur la connaissance du contexte politique et culturel propre à chacune des époques où s'insèrent les textes et les auteurs étudiés. Ainsi seront vus successivement des éléments de civilisation propres au monde grec, à la République et à l'Empire Romains, au christianisme naissant, au Moyen Âge et à la Renaissance, de même que les événements marquants de ces époques. Si étrangers et lointains que paraissent les textes à l'étude, leur connaissance directe et vivante, dans leur traduction moderne, sera privilégiée et éclairée, au besoin, par l'apport critique des commentaires anciens ou contemporains dont les lectures se sont imposées. Outre la connaissance des textes et du profil socio-biographique de leurs auteurs sera encouragée la comparaison d'une part entre les auteurs étudiés, et d'autre part, entre ces auteurs classiques et les auteurs modernes, avec le souci de souligner l'actualité et la permanence de la pensée classique aujourd'hui, qui peut encore servir de tremplin pour interroger les grands enjeux du monde contemporain. Au bout du compte, ce cours, sans aucunement prétendre à l'exhaustivité, propose une exploration de quelques œuvres fondamentales de la pensée et du droit politiques en Occident, une entrée en la matière, faite dans l'espoir de susciter chez quiconque l'aborde pour la première fois ou y retourne une curiosité qui invite au travail et à la réflexion personnelle.

## **Pédagogie**

L'enseignement prendra essentiellement la forme de cours magistraux, dispensés suivant l'ordre des thèmes retenus dans le plan de cours. Les questions et la discussion en classe des thèmes abordés ainsi que des lectures requises pour le cours seront bien sûr encouragées. Rares sont les questions inutiles ou incongrues – une question profite souvent à toute la classe, plutôt qu'à la seule personne qui la pose.

La plupart des textes dont la lecture est requise pour le cours se trouvent dans le recueil de textes préparé à cette fin.

Le recueil porte le titre ***POL-1201, Pensée politique classique***, édition hiver 2018 (au nom de Marc Chevrier), et est disponible à la COOP-UQAM. Divisé en deux parties, ce recueil contient les extraits de textes à l'étude dans le cours ainsi qu'une table des matières.

Au besoin, d'autres textes pourront s'ajouter; dans ce cas, des copies en seront déposées à la réserve de la bibliothèque centrale ou dans le site Moodle du cours en format PDF (voir plus loin).

Une plateforme pédagogique « Moodle » a été créée pour les fins du cours. Des documents, des liens et des informations y seront déposés régulièrement relativement aux enseignements et aux évaluations du cours. On se connecte à la plateforme selon la procédure d'accès indiquée dans le portail du site de Moodle.

Portail général : [www.moodle.uqam.ca](http://www.moodle.uqam.ca)

Procédure d'accès pour les personnes étudiantes : [www.moodle.uqam.ca/doc/acces.pdf](http://www.moodle.uqam.ca/doc/acces.pdf)

L'utilisation d'ordinateurs portables et autres appareils électroniques est permise pour la prise de notes écrites. Par contre, l'utilisation simultanée de jeux vidéo et de la connexion sans fil pour accéder à des réseaux sociaux (Facebook, etc.) et à des sites de divertissement ou autre est interdite en classe, sauf pendant la pause, ainsi que toute autre forme d'utilisation de ces appareils qui viendrait troubler le déroulement du cours ou l'attention de la classe.

## **Plan des séances**

**Le plan détaillé de chacune des séances sera versé dans la plateforme Moodle du cours.**

### **Séance 1. 9 janvier 2018**

Présentation du plan de cours.

1. Pourquoi étudier les idées politiques, et en particulier celles du monde antique?
2. Le rapport occidental aux Anciens, la voie romaine
3. Le monde grec. L'émergence de la cité grecque. Sa « naissance poétique » : Homère

**Séance 2. 16 janvier 2018. Le monde grec, suite.**

1. La naissance de la démocratie grecque.
2. L'apogée de la Grèce classique. Périclès, les sophistes, Socrate

**Séance 3. 23 janvier 2018. Platon**

**Séance 4. 30 janvier 2018. Platon**

**Séance 5. 6 février 2018. Aristote**

**Séance 6. 13 février 2018. Aristote (suite). Les tragédiens grecs, la crise de la démocratie athénienne et le monde hellénistique**

**Séance 7. 20 février 2018. Examen-éclair**

**Le monde romain**

**Un rappel historico-politique de ce que fut Rome**

**Semaine de lecture, 26 février au 2 mars 2018**

**Séance 8. 6 mars 2018 Le monde romain. Suite**

**Penseurs romains, Polybe, Cicéron, Marc-Aurèle**

**Séance 9. 13 mars 2018 La révolution chrétienne et la fin du monde romain.**

**Les idées politiques du christianisme**

**Les deux cités de Saint-Augustin.**

**Séance 10. 20 mars 2018 Le monde médiéval.**

**Éclairage historico-politique sur le Moyen Âge**

**Saint Thomas d'Aquin et Dante.**

**Séance 11. 27 mars 2018 L'humanisme de la Renaissance et la Réforme protestante**

**Éclairage historico-politique sur la Renaissance et la Réforme**

**Machiavel**

**Séance 12. 3 avril 2018 Machiavel (suite)**

**Séance 13. 10 avril 2018 Luther, More et Érasme**

**Séance 14. 17 avril 2018 Examen final**

**Fin du trimestre 20 avril 2018**

## **Évaluation**

Comme il s'agit d'un cours d'introduction à la pensée politique, l'évaluation visera à vérifier si l'étudiant ou l'étudiante a bien saisi les circonstances sociohistoriques dans lesquelles les œuvres au programme s'insèrent et su s'approprier les concepts clés des auteurs étudiés, ce qui implique à la fois une capacité d'analyse, de compréhension et de synthèse. Aussi l'évaluation consistera, dans un premier temps, en une activité d'analyse et de compréhension de certains textes indiqués par le professeur, qui prendra la forme d'un rapport de lecture. Dans un deuxième temps, deux examens, l'un à mi-session, l'autre à la fin, seront l'occasion d'un contrôle des connaissances portant à la fois sur les enseignements et les lectures qui les accompagnent. En aucun cas, les enseignements magistraux ne sont censés remplacer la lecture assidue et attentive des textes, les premiers étant conçus pour éclairer la lecture des deuxièmes. L'évaluation se faisant ainsi en continu, distribuée sur trois prestations distinctes, on évite ainsi de la faire reposer sur un seul contrôle.

Types d'évaluation et pondération :

### **1- Deux rapports de lecture, échéance 6 février et 27 mars 2018, 30 % (2 x 15%)**

Ce type de travail consiste à lire certains textes indiqués par le professeur et à répondre à quelques questions qui se rapportent à ces textes. Obligatoirement dactylographié, chaque rapport compte environ trois pages, interligne 1 et ½, 12 points.

### **2- Un examen de mi-session, séance du 20 février 2018, 30%**

L'examen couvre toute la matière vue depuis le début du cours et sera d'une durée d'une heure et quart. L'examen se déroule sans notes, mais le recueil de textes est permis.

### **3- Examen de fin de session, séance du 17 avril 2018, 40%**

Il couvre toute la matière vue depuis le cours, mais en mettant une insistance sur celle qui aura été vue depuis la mi-session. Il se déroule sans accès aux notes, aucun autre document n'est permis à part le recueil de textes. Les questions et les thèmes à préparer pour l'examen seront indiqués tout au long du cours. Au cours du 3 avril, des instructions plus précises seront données sur la préparation de l'examen.

Toute évaluation tient compte de la qualité de l'expression écrite; tout retard injustifié dans la remise d'un travail est pénalisé, soit à raison de 3% par jour, incluant les fins de semaine. Aucun travail n'est accepté après deux semaines de retard. Les absences dues à une maladie ou à un rendez-vous médical doivent être attestées d'un billet du médecin ou de l'hôpital.

---

## Normes de présentation des rapports de lecture

Pour les citations, les notes et les références, vous êtes priés de consulter le *Guide de méthodologie* du Centre Paulo-Freire. Le travail peut être remis au cours même ou au secrétariat du département de science politique, avant 17:00hres du jour prévu. Indiquez sur le travail votre nom complet et votre code permanent.

### **Aucun travail expédié par courriel ne sera accepté.**

La correction prend en considération, outre la qualité et la justesse de la langue, la clarté et l'organisation des idées, la compréhension des textes, le bon usage des citations et la capacité d'analyse et de synthèse.

---

### **Centre de monitorat Paulo-Freire**

Le Centre Paulo-Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycle, est ouvert généralement 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui pédagogique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique.

---

**Un rappel :** le plagiat, quelle qu'en soit la forme, est sévèrement sanctionné. Donc les « copier/coller » puisés dans le cyberspace (Wikipédia et autres sites), les textes colligés du recueil ou les livres obligatoires sans la mention précise de la source et sans indication de ce qu'il s'agit d'emprunts seront frappés d'une sanction, pouvant aller jusqu'à l'échec au cours. Tout constat de plagiat emporte le renvoi du travail fautif devant un comité facultaire qui décidera, le cas échéant, de la sanction à prendre.

Comme le disait si bien Paul Valéry : « Plagiaire est celui qui a mal digéré la substance des autres : il en rend les morceaux reconnaissables. » *Tel quel II*

Rappelons la résolution adoptée par le département de science politique à ce sujet :

*« Tous les professeurs et chargés de cours du département sont fermement encouragés à adopter une attitude vigilante devant les cas de plagiats, fraude, tricherie et falsification de documents. Chaque cas de plagiat, fraude, tricherie ou falsification de documents, (entraînant reprise du travail, échec au travail, échec pour le cours,...) fera l'objet d'un constat d'infraction académique envoyé au registraire. »*

Un texte composé essentiellement de paraphrases d'un ou plusieurs autres textes qui ne sont pas indiqués par une marque de citation ou de référence peut aussi équivaloir à plagiat.

Par ailleurs, un texte composé essentiellement de citations, même si elles indiquent la source, ne constitue pas une réponse adéquate.

---

## Bibliographie sélective

Les études relatives à la pensée politique classique sont innombrables et continuent de s'accumuler. La sélection des ouvrages et articles ici proposée est indicative et se veut une invitation à prolonger la réflexion au-delà du cours.

### 1. Ouvrages généraux et articles

- Aristote, *Les Politiques*, traduction de Pierre Pellegrin, Paris, Garnier-Flammarion, 1999.
- Auberger, Janick, *Les Athéniens à l'époque classique*, Montréal, Boréal Express, 2005.
- Bouvier, Pascal, *Petite histoire de la philosophie politique*, Paris, Ellipses, 2009.
- Brague, Rémi, *Europe, la voie romaine*, Paris, Gallimard, Folio-Essai, 1999.
- Brun, Patrice, *Le monde grec à l'époque classique*, Paris, Armand Colin, 2003.
- Canning, Joseph, *Histoire de la pensée politique médiévale*, Fribourg, Éditions universitaires de Fribourg, 2003.
- Canto-Sperber, Monique et al., *Philosophie grecque*, Paris, PUF, 1998.
- Canto-Sperber, Monique, *Éthiques grecques*, Paris, PUF, 2001.
- Cassin, Barbara, *Nos Grecs et leurs modernes*, Paris, Seuil, 1992.
- Castoriadis, Cornelius, « La démocratie grecque : vraies et fausses questions », *Esprit*, Déc. 1993, p. 24-33.
- Castoriadis, Cornelius, *Ce qui fait la Grèce*, tomes 1 et 2, Paris, Seuil, 2004, 2008.
- Chevallier Jean-Jacques, *Histoire de la pensée politique*, Paris, Payot, 1993.
- De Romilly, Jacqueline, *Actualité de la démocratie athénienne*, Paris, Bourin éditeur, 2006.
- Delcourt, Marie, *Érasme*, Bruxelles, éditions Labor, 1986.
- Delsol, Chantal, *L'âge du renoncement*, Paris, Éditions du Cerf, 2011.
- Duroux, Françoise, *Antigone encore*, Paris, Côté-Femmes, 1993.
- Engels, David. *Le Déclin*, Paris, Éditions du Toucan, 2012.
- Érasme, *Guerre et paix dans la pensée d'Érasme*, introduction et choix de textes par Jean-Claude Margolin, Paris, Aubier Montaigne, 1973.
- Finley, Moses, *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, Payot et Rivages, 2003
- Gernet, Louis, *Anthropologie de la Grèce antique*, Paris, Flammarion, 1982.
- Hadot, Pierre, *Qu'est-ce que la philosophie antique ?*, Paris, Folio, 1995.
- Humbrecht, Thierry-Dominique, *Lire Saint Thomas d'Aquin*, Paris, Ellipses, 2009.
- Lonis, Raoul, *La cité dans le monde grec*, Paris, éditions Nathan, 1994.
- Mairet, Gérard, *Les grandes oeuvres politiques*, Paris, Le livre de Poche, 1993.
- Manent, Pierre, *Les métamorphoses de la cité*, Paris, Flammarion, 2010.
- Martin, Jean-Pierre, *Histoire romaine*, Paris, Armand-Colin, 2003.
- Meiksins Wood, Ellen, *Des citoyens aux seigneurs*, Montréal, Lux éditeur, 2013.
- Moatti, Claudia, *La raison de Rome*, Paris, Seuil, 1997.
- Mossé Claude, *Démosthène ou les ambiguïtés de la politique*, Paris, Armand Colin, 1994.
- Nemo, Philippe, *Histoire des idées politiques dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, PUF, 2012.
- Platon, *La République*, traduction de Robert Baccou, Paris, Garnier-Flammarion, 1966.
- Pradeau, Jean-François, *Platon et la cité*, Paris, PUF, 1997.
- Renan, Ernest, *Marc Aurèle ou la fin du monde antique*, Paris, Librairie générale française, 1984.
- Renaut, Alain (dir), *Histoire de la philosophie politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1999 :
- Romilly, Jacqueline de, « Le classement des constitutions d'Hérodote à Aristote », *Revue des études grecques*, 1959, vol. 72, n° 339, p. 81-99.
- Romilly, Jacqueline de, *Les grands sophistes dans l'Athènes de Périclès*, Paris, Le livre de poche, 1989
- Romilly, Jacqueline de, *Problèmes de la démocratie grecque*, Paris, Presses-Pocket, 1991.

Spitz, Jean-Fabien, *Bodin et la souveraineté*, Paris, PUF, 1998.  
Strauss, Léo et Joseph Cropsey, *Histoire de la philosophie politique*, Paris, PUF, 1999.  
Touchard, Jean et al., *Histoire des idées politiques*, Paris, PUF, 1959.  
Vernant, Jean-Pierre (dir.), *L'homme grec*, Paris, Seuil, 1993.  
Vernant, Jean-Pierre, *Les origines de la pensée grecque*, 11<sup>e</sup> édition, Paris, PUF, 2012.  
Vernant, Jean-Pierre. et Pierre Vidal-Naquet, *La Grèce ancienne*, Paris, Seuil, 1990.  
Veyne, Paul, *La société romaine*, Paris, Seuil, 1991.  
Vidal-Naquet, Pierre et al., *Démocratie, citoyenneté et héritage gréco-romain*, Paris, Liris, 2000.  
Vidal-Naquet, Pierre et al., *La démocratie grecque vue d'ailleurs*, Paris, Flammarion, 1996.  
Vidal-Naquet, Pierre, Jean-Pierre Vernant, Jean-Paul Brisson et Élisabeth Brisson, *Démocratie et citoyenneté et héritage gréco-romain*, Paris, éditions Liris, 2004.  
Vidal-Naquet, Pierre, *Le monde d'Homère*, Paris, Perrin, 2002.  
Wolff, Francis. *Aristote et la politique*, Paris, PUF, 1991.

## 2. Dictionnaires :

Canto-Sperber (dir.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF, 1996.  
Châtelet, Duhamel et Pisier (dir.), *Dictionnaire des oeuvres politiques*, Paris, PUF, 2001.  
*Dictionnaire des philosophes*, Encyclopédia Universalis et Albin Michel, Paris 1998.  
Raynaud et Rials (dir.), *Dictionnaire de la philosophie politique*, Paris, PUF, 1996.

## 3. Références disponibles dans Internet :

Il existe beaucoup de ressources disponibles dans Internet, d'une qualité variable cependant. D'où la nécessité de faire un tri. Un texte puisé dans Internet, quels que soient son auteur et son statut, ne peut être intégré à un travail sans mention de l'emprunt par un signe approprié. Autrement, il s'agit de plagiat. Attention aux *copier/coller* de travaux ou de notes de cours en ligne, ils ne seront pas tolérés.

On trouve plusieurs articles intéressants dans l'Encyclopédie de l'Agora :  
<http://agora.qc.ca/encyclopedie.nsf/>. De même, le site des classiques des sciences sociales, [http://www.uqac.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/](http://www.uqac.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/), propose un grand nombre d'oeuvres numérisées et téléchargeables.

Pour en savoir plus sur la Grèce ou la Rome antiques, voir les dossiers Larousse :  
[http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Gr%C3%A8ce\\_antique/184298](http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Gr%C3%A8ce_antique/184298)  
[http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Rome\\_antique/184811](http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Rome_antique/184811) .

Plusieurs revues savantes sont disponibles en ligne, comme la Revue des études grecques :  
<http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/revue/reg> .

---

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :  
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

[www.tredepourelles.org](http://www.tredepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514-987-3185

Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## PLAGIAT

### *Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.ugam.ca](http://www.integrite.ugam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.